

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3458

présenté par

M. Sermier, Mme Lacroute, M. Hetzel, M. Leclerc, Mme Beauvais, M. de Ganay, M. Bazin,
Mme Anthoine, M. Menuel, Mme Dalloz, M. Viala, M. Boucard, Mme Bazin-Malgras, M. Bony,
M. Pauget, M. Ramadier et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le rapport annexé par l'alinéa suivant :

« Le projet de Gare TGV Orly - Pont de Rungis sera intégré au projet Massy-Valenton et son calendrier mis en cohérence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures intègre, dans son scénario 2 (repris dans le projet LOM), la réalisation du projet Massy-Valenton entre 2018 et 2022. Ce projet permettra de résoudre les conflits de circulation entre RER C, TGV province-province et trains fret au sud de Paris. Cependant, la création d'une gare TGV, sur cette ligne, à Pont de Rungis, permettant de relier la plateforme aéroportuaire d'Orly, n'est prévue dans ce même scénario que pour 2028-2032, alors que ces projets sont complémentaires.

La desserte TGV de l'aéroport d'Orly représente pourtant une réelle opportunité de développement d'une stratégie air-fer, en soutien à l'activité aérienne et à l'attractivité de la plateforme. Elle constitue par ailleurs un enjeu de portée nationale. En effet, à la suite de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes, la gare TGV Pont de Rungis permet d'améliorer rapidement l'accès à la deuxième plate-forme aéroportuaire française pour les résidents du Grand Ouest de la France.

Le présent amendement propose donc d'intégrer dans le rapport annexé cette gare TGV Orly - Pont de Rungis.